



CHARGEURS RAPPORT ANNUEL 2005

Comptes de la société mère, Chargeurs – Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2006



CHARGEURS

SOMMAIRE

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE, CHARGEURS	
Bilan	2
Compte de résultat	4
Annexe aux comptes sociaux	5
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	11
Renseignements concernant les filiales et participations	12
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	14
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	15
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2006	
Rapport du Conseil d'Administration	16
Résolutions	17
Conseil d'Administration	18

BILAN CHARGEURS, SOCIÉTÉ MÈRE

Pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004 (en milliers d'euros)

Actif	2005			2004
	Brut	Amortissements ou provisions (à déduire)	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5	1	4	153
Immobilisations corporelles				
Terrains	–	–	–	–
Constructions	–	–	–	–
Autres	116	48	68	62
Immobilisations corporelles en cours	–	–	–	2
Avances et acomptes				
Immobilisations financières ⁽¹⁾				
Participations	620 038	134 180	485 858	592 571
Créances rattachées à des participations	11 037	2 495	8 542	103 807
Autres titres immobilisés	1 181	72	1 109	2 944
Prêts	5 072	24	5 048	26
Autres	254	–	254	3
Total I	637 703	136 820	500 883	699 568
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	–	–	–	–
Clients et comptes rattachés ⁽²⁾	1 073	–	1 073	941
Créances diverses ⁽²⁾	11 837	4 430	7 407	3 267
Valeurs mobilières de placement	5 236	–	5 236	29 493
Disponibilités	171	–	171	113
Comptes de régularisation	–	–	–	–
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	33	–	33	151
Total II	18 350	4 430	13 920	33 965
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10	–	10	79
Total III	10	–	10	79
Écarts de conversion Actif	272	–	272	4
Total IV	272	–	272	4
Total général (I + II + III + IV)	656 335	141 250	515 085	733 616
(1) Dont à moins d'un an (brut)			13 807	106 302
(2) Dont à plus d'un an (brut)			3 539	853

Passif	2005	2004
Capitaux propres		
Capital social	162 108	161 937
Primes d'émission, de fusion, d'apport	31 533	31 285
Écarts de réévaluation	–	–
Réserves :		
– réserve légale	13 559	11 755
– réserves réglementées	–	196 182
– autres réserves	287 986	74 707
Report à nouveau	(148)	(4 892)
Résultat de l'exercice bénéfice ou (perte)	(112 054)	36 091
Provisions réglementées		
Total I	382 984	507 065
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	4 347	2 541
Provisions pour charges	–	–
Total II	4 347	2 541
Dettes ⁽¹⁾		
Emprunts obligataires	16	16
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	20 742	121 512
Emprunts et dettes financières divers	92 631	91 918
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	497	103
Dettes fiscales et sociales	5 169	5 211
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 325	–
Autres dettes	5 367	4 924
Comptes de régularisation ⁽¹⁾		
Produits constatés d'avance	–	–
Total III	127 747	223 684
Écarts de conversion Passif	7	326
Total IV	7	326
Total général (I + II + III + IV)	515 085	733 616
(1) Dont à plus d'un an	2 472	95 653
Dont à moins d'un an	125 275	128 031
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	–	2

COMPTE DE RÉSULTAT CHARGEURS, SOCIÉTÉ MÈRE

Pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004 (en milliers d'euros)

	2005	2004
Produits d'exploitation ⁽¹⁾	480	338
Charges d'exploitation ⁽³⁾		
Achats non stockés et charges externes	(3 421)	(4 426)
Impôts, taxes et versements assimilés	(134)	(572)
Salaires et traitements	(591)	(538)
Charges sociales	(214)	(218)
Dotations aux amortissements :		
– dotations aux amortissements sur immobilisations	(6)	(32)
– dotations aux provisions pour risques et charges	–	–
Divers	(40)	(29)
	(4 406)	(5 815)
Résultat d'exploitation	(3 926)	(5 477)
Produits financiers ⁽¹⁾		
De participation ⁽²⁾ :		
– titres	12 995	3 862
– créances rattachées	2 789	3 821
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾	–	–
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	597	696
Reprises sur provisions et transferts de charges	12	24 578
Différences positives de change	2 510	16 064
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	375	1 212
	19 278	50 233
Charges financières ⁽³⁾		
Dotations aux amortissements et aux provisions	(110 007)	(12)
Intérêts et charges assimilés ⁽⁴⁾	(3 598)	(5 306)
Différences négatives de change	(2 327)	(15 142)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	–	(221)
	(115 932)	(20 681)
Résultat financier	(96 654)	29 552
Résultat courant avant impôts	(100 580)	24 075
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	–	–
Sur opérations en capital :		
– produits des cessions d'éléments d'actif	12 317	93 974
– autres	25	25
Reprises sur provisions et transferts de charges	82 750	21 560
	95 092	115 559
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	–	–
Sur opérations en capital :		
– valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés	(102 864)	(106 916)
– autres	(366)	(264)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
– aux provisions réglementées	–	–
– aux autres provisions	(4 218)	(843)
	(107 448)	(108 023)
Résultat exceptionnel	(12 356)	7 536
Résultat avant impôts	(112 936)	31 611
Impôts sur les bénéfices	882	4 480
Résultat net	(112 054)	36 091
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	–	–
(2) Dont produits concernant les entreprises liées	15 786	7 687
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	–	76
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1 376	2 117

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
(en millions d'euros)

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Chargeurs SA ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (article L. 123-12 à L. 123-28) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes indiqués ci-dessous.

1.1 Immobilisations incorporelles

Conformément au règlement CRC 2004-06 applicable depuis le 1^{er} janvier 2005 et à l'avis CNC 2004-15, les marques créées en interne sont comptabilisées directement en charges.

Au titre de l'exercice, il a été reclassé en capitaux propres un montant de 0,14 million d'euros, correspondant essentiellement à des dépôts de marques Chargeurs.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent pour leur coût d'acquisition, hors intérêts intercalaires, ou pour leur valeur d'apport.

L'amortissement des immobilisations corporelles non décomposables est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immobilisations.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- mobilier : 10 ans,
- matériel informatique : 3 ans.

1.3 Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés figurent pour leur prix d'acquisition, hors frais accessoires, ou pour leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire individuelle de ces participations devient inférieure à la valeur brute en compte, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est généralement estimée d'après la quote-part d'actif net comptable des participations concernées, éventuellement corrigées en raison de l'existence de plus ou moins-values latentes ou en fonction de critères de rentabilité.

Les titres Chargeurs rachetés dans le cadre des programmes d'achat d'actions propres sont classés dans cette rubrique.

1.4 Titres de placement

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de marché, celle-ci étant établie sur la base de la moyenne des cours du dernier mois précédant la clôture de l'exercice.

1.5 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées aux cours en vigueur à la date de ces transactions. En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises sont convertis aux taux de clôture ; les différences de conversion qui en résultent sont portées en écart de conversion et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques prélevée sur le résultat, sauf possibilité de compensation pour les opérations liées.

1.6 Opérations de change à terme

Les pertes ou gains sur contrats fermes de change conclus en dehors de toute opération de couverture sont pris en compte dans le résultat de l'exercice, dans la mesure où ces contrats sont dénoués, par une opération inverse, dans le courant de ce même exercice, quelle qu'en soit l'échéance finale.

2. ACTIF IMMOBILISÉ

	Au 31/12/04	Virements internes	Acquisitions	Diminutions	Au 31/12/05
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations financières					
Titres de participation ⁽¹⁾	699	-	61	140	620
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾	105	2	246	342	11
Prêts ⁽³⁾	2	(2)	5	-	5
Autres titres immobilisés ⁽⁴⁾	3	-	-	2	1
Total général	809	-	312	484	637

(1) Les titres de participation ont évolué de la façon suivante :

Les augmentations :

Chargeurs Fashion	31
Chargeurs Wool GmbH	30

Les diminutions :

Cession de titres Chargeurs Tissus	103
Réduction de capital Chargeurs Deutschland par remboursement partiel de la valeur nominale	37

(2) La variation sur les créances rattachées à des participations est essentiellement due aux éléments ci-dessous :

- remboursement de Chargeurs Textiles pour 49 millions d'euros,
- remboursement de Chargeurs Tissus pour 19 millions d'euros,
- remboursement partiel de Novacel pour 33 millions d'euros,
- prêt fait à Chargeurs Fashion pour 9 millions d'euros.

(3) L'évolution des prêts correspond à un prêt fait à une société financière dans le cadre de la cession de Chargeurs Tissus et à échéance finale du 31 juillet 2011 pour un montant de 2,8 millions d'euros et d'un prêt fait à Novacel pour un montant de 2,3 millions d'euros.

(4) Les autres titres immobilisés ont diminués de 2 millions d'euros. Ce chiffre correspond à la cession de titres Chargeurs dans le cadre du plan de levées d'option d'achats 1999. Le solde soit : 1,2 million d'euros comprend essentiellement des actions autodétenues Chargeurs pour 1,1 million et se décompose de la façon suivante :

- 42 634 actions chargeurs couvrant essentiellement le plan de levées d'option d'achats 1999 pour 0,8 million d'euros,
- et 16 821 actions Chargeurs détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité avec la Banque CA Cheuvreux pour 0,3 million d'euros.

3. ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF

Ils proviennent essentiellement d'un emprunt vis-à-vis d'une filiale du Groupe en dollars.

4. TABLEAUX DES PROVISIONS

4.1 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n° 2000-06, une provision est enregistrée pour couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quand à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

	Au 31/12/04	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Au 31/12/05
Provisions pour risques	3	2	1	-	4
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total général	3	2	1	-	4
Dont dotations et reprises courantes		-	-	-	
Dont dotations et reprises financières		-	-	-	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		2	1	-	

4.2 Dépréciations

	Au 31/12/04	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31/12/05
Dépréciation	112	111	82	141
Total général	112	111	82	141
Dont dotations et reprises courantes		-	-	
Dont dotations et reprises financières		110	-	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1	82	

Chargeurs comptabilise en résultat financier les dotations et les reprises pour dépréciations des immobilisations financières. Par dérogation à cette règle et en application des recommandations de l'ordre des Experts comptables, les reprises de provisions relatives aux titres cédés sont comptabilisées en résultat exceptionnel. À ce titre, une reprise pour dépréciation d'un montant de 82 millions d'euros est comprise dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

4.3 Les dotations et reprises de dépréciations de l'année sont constituées de :

Dotations

- sur titres Chargeurs Wool GmbH	37
- sur titres Chargeurs Films de Protection	59
- sur titres Chargeurs Textiles	2
- sur titres Chargeurs Fashion	11
- sur créances et autres divers	2
Total	111

Reprises

- sur titres Chargeurs Tissus	82
Total	82

4.4 Commentaire sur les dépréciations financières de titres de participations

4.4.1 La perte enregistrée en 2005 par les deux métiers Chargeurs Wool et Chargeurs Fashion, ainsi qu'une révision à la baisse des prévisions de flux de trésorerie à moyen terme de ces deux métiers, conduit à déprécier les titres de participation correspondants de manière significative.

Chargeurs Wool

Le montant des titres Chargeurs Wool, de 50,3 millions d'euros au 31 décembre 2004, a été augmenté de 30 millions d'euros à la suite d'une augmentation de capital, souscrite par Chargeurs, intervenue à fin décembre 2005, pour renforcer la structure financière de Chargeurs Wool, portant la valeur des titres à 80,3 millions d'euros. Les titres des filiales de Chargeurs Wool ont été revus au 31 décembre 2005, des dépréciations ont été passées pour les titres des filiales ayant perdu de la valeur au cours de 2005.

La valeur des titres Chargeurs Wool chez Chargeurs, au 31 décembre 2005, de 80,3 millions d'euros, a été alignée sur la valeur des capitaux propres de Chargeurs Wool, de 42,9 millions d'euros, soit une dépréciation de 37,4 millions d'euros.

Chargeurs Fashion

La société Chargeurs Fashion a été créée en juin 2005 lors de la cession de Chargeurs Tissus. Elle a racheté les filiales commerciales et de distribution sur la base d'expertises pour les trois sociétés principales et sur la base des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 pour les autres.

La valeur des titres des filiales de Chargeurs Fashion a été dépréciée de la perte de capitaux propres intervenue en 2005 et d'une partie de la sur-valeur dégagée par les expertises mentionnées ci-dessus.

Les titres de Chargeurs Fashion, de 26,4 millions d'euros lors de la création de la société, ont été portés à 31 millions d'euros par une augmentation de capital décidée à fin 2005, ils ont été ensuite dépréciés de 11 millions d'euros selon la méthode indiquée ci-dessus.

4.4.2 Chargeurs Textiles

La dépréciation a été complétée à hauteur de 2 millions d'euros et correspond à la différence entre la valeur nette des titres détenus et ceux de ses capitaux propres augmentés de ceux de ses filiales après ajustement de plus ou moins-values latentes.

4.4.3 Chargeurs Films de Protection

Le métier Films de Protection de surface a été sévèrement affecté, au cours de l'année 2005, par la très forte augmentation du prix du polyéthylène, dérivé du pétrole. Cette activité a été valorisée, à fin 2005, en retenant l'hypothèse que le niveau de prix du polyéthylène demeurerait, au cours des prochaines années, au niveau élevé atteint en 2005. Cette hausse n'a pas pu être répercutée entièrement sur les prix de vente ; de ce fait la rente future du métier diminue ainsi que sa valorisation.

La valeur des titres de Chargeurs Films de Protection a été dépréciée de 59 millions d'euros.

5. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

5.1 Le montant des créances figurant à l'actif du bilan, avant la dépréciation, soit 29 millions d'euros correspondant aux postes suivants :

- Créances rattachées à des participation pour un montant de 11 millions d'euros,
- Autres prêts et divers pour un montant de 5 millions d'euros,
- Clients et comptes rattachés pour un montant de 1 million d'euros,
- Autres créances pour un montant de 12 millions d'euros.

Elles se ventilent de la façon suivantes :

Un an au plus	23
Plus de un an	6
Total	29

5.2 Les dettes de la société se décomposent selon les échéances suivantes :

Un an au plus	125
Plus de un an et cinq ans au plus	3
Total	128

6. ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Montants bruts concernant	
	Les entreprises liées	Les autres participations
Participations et autres titres immobilisés	614	6
Créances	16	2
Dettes	98	–

7. DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

Le montant des produits à recevoir de 4,4 millions d'euros correspond essentiellement à des créances sur l'État et se décompose de la manière suivante :

- crédit d'impôt recherche Groupe 2002 à 2005 pour un montant de 1,3 million d'euros,
- prélèvement exceptionnel sur la distribution de dividende Chargeurs 2005 pour un montant de 3 millions d'euros remboursable par tiers à compter du 30 mai 2006 ou imputable sur l'impôt sur les sociétés.

8. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le montant des valeurs mobilières de placement figurant à l'actif du bilan est de 5 millions d'euros, essentiellement composé par des parts de fonds commun de placement pour un montant de 4,8 millions et de divers pour la différence.

9. CAPITAUX PROPRES

9.1 Variation des capitaux propres de l'exercice

Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2005 (avant répartition)	507,1
Annulation du dividende brut sur 50 134 actions autodétenues et sur 77 000 actions propres annulées selon le CA du 15 mars 2005	0,1
Dividende brut selon AGM du 10 mai 2005 au titre de l'exercice 2004	(12,1)
Dividende brut complémentaire sur 36 059 levées d'actions de souscription selon AGM du 10 mai 2005	(0,1)
Changement de méthode comptable sur les frais de dépôts et de marques au 1 ^{er} janvier 2005	(0,1)
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2005 (après répartition)	494,9
Résultat de l'exercice	(112,1)
Diminution par annulation de 77 000 actions propres selon le CA du 15 mars 2005	(1,5)
Augmentation par attribution d'actions nouvelles – plan de souscription du 11 mars 1997	0,1
– plan de souscription du 10 septembre 1997	0,3
– plan de souscription du 5 mai 1998	0,6
– plan de souscription du 2 mai 2000	0,6
Capitaux propres au 31 décembre 2005 (avant répartition)	382,9

9.2 Évolution de la composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	10 121 088	16 euros
Augmentation par attribution d'actions nouvelles		
– plan de souscription		
du 11 mars 1997	4 500	16 euros
du 10 septembre 1997	18 000	16 euros
du 5 mai 1998	33 101	16 euros
du 2 mai 2000	32 058	16 euros
Diminutions selon le CA du 15 mars 2005		
Annulation d'actions concernant des titres autodétenus	(77 000)	16 euros
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	10 131 747	16 euros

9.3 Primes et réserves

Elles comprennent :

Primes d'émission et de scission	31,5
Réserve légale	13,6
Autres réserves diverses	288
Report à nouveau débiteur	(0,1)
Total des primes et réserves	333

9.4 Les statuts de Chargeurs prévoient l'attribution d'un droit de vote double pour toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 176 de la loi du 24 juillet 1966, les actionnaires bénéficient de plein droit de ce droit de vote double au sein de Chargeurs. Au 31 décembre 2005, 685 379 actions entraînent dans cette catégorie. La société n'a émis ni part de fondateur, ni obligation convertible.

10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

Le montant de 92,6 millions d'euros correspond à des emprunts auprès de plusieurs filiales du Groupe n'ayant plus qu'une pure activité de Holding financière.

Le remboursement de ces emprunts sera réalisé par réduction du capital ou la dissolution de ces sociétés.

Les contrats d'emprunts à moyen terme de Chargeurs SA font référence aux ratios bancaires suivants :

- endettement net consolidé/fonds propres consolidés $\leq 0,5$;
- EBIT consolidé/frais financiers consolidés ≥ 3 ;
- Fonds propres de la société Chargeurs ≥ 380 millions d'euros.

Le solde des emprunts financiers, soit 21 millions d'euros, sera remboursé en mars 2006 et ces ratios deviendront sans objet.

11. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Nature	Charges	Produits
Cession Chargeurs Tissus	103	12
Reprise dépréciation des titres Chargeurs Tissus	–	82
Provisions pour risques et divers	4	1
Total	107	95

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES
12.1 Analyse de l'impôt

	2005	2004
Impôt sur éléments courants	–	–
Impôt sur éléments exceptionnels	(5 299)	–
Produit d'intégration fiscale	6 400	4 744
Autres	(219)	(264)
Impôt sur les résultats	882	4 480

12.2 Depuis le 1^{er} janvier 1996, Chargeurs a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés pour la plupart de ses filiales françaises contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. Ce régime permet d'imputer les résultats déficitaires de filiales sur les résultats taxables des filiales bénéficiaires, Chargeurs étant redevable de l'impôt du Groupe, après que les filiales taxables se sont acquittées auprès d'elle de leur impôt.

12.3 Une provision de 3,3 millions d'euros figure au bilan pour couvrir la charge d'impôt que Chargeurs aurait à acquitter si ses filiales utilisaient des déficits déjà imputés par le Groupe.

12.4 L'imputation par Chargeurs des résultats déficitaires de certaines sociétés du Groupe sur des résultats taxables a permis de réduire l'impôt courant de 6,4 millions d'euros, constituant ainsi un avantage de trésorerie.

13. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS, AVALS ET CAUTIONS

Les avals, cautions et sûretés réelles concernent :

– les filiales et les entreprises liées pour	257
– les autres engagements hors Groupe pour	4

Au 31 décembre 2005, il y a deux opérations de vente à terme pour 15 millions de dollars US.

14. SITUATION FISCALE LATENTE

Au 31 décembre 2005, dans le cadre du régime fiscal des groupes pour lequel Chargeurs a opté, le déficit fiscal indéfiniment reportable de Chargeurs se monte à 180,7 millions d'euros.

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges sont les suivants à fin 2005 :

Accroissements de la dette future d'impôt :	
Écarts de conversion actif et perte sur vente à terme	0,5
Divers	–
Total	0,5
Allègements de la dette future d'impôt :	
Provisions ultérieurement déductibles fiscalement	0,6
Écarts de conversion passif et profit latent sur vente à terme	–
Divers	–
Total	0,6

Ces décalages sont imputables, pour tout ou partie, sur les déficits fiscaux reportables.

15. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les montants des rémunérations versées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent à 28 584 euros et 690 597 euros.

16. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL
16.1 Indemnités de fin de carrière [IAS19 (révisé 2002)]

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2005. Ces indemnités ne sont pas significatives et ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

Le montant de ces engagements est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite.

16.2 Droit individuel de formation

Au 31 décembre 2005, les obligations liées à ce droit individuel de formation n'ont pas été comptabilisées. Le nombre d'heures acquis pour les exercices 2004 et 2005 est de 17 heures.

17. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Au 31 décembre 2005, 36 200 options d'achat d'actions et 637 558 options de souscription d'actions ont été accordées au personnel de Chargeurs et restent valides. Une partie du capital autodétenu (soit 36 200) par la société doit être utilisée pour honorer l'exercice de ces options d'achat.

Date du plan	Nombre (1)	Prix	Bénéficiaires au 31/12/05 (2)	Disponibles à partir du	Disponibles jusqu'au	Solde au 31/12/05
Plans de souscription						
11 mars 1997	99 000	14,48 €	0/39	12 mars 2002	11 mars 2005	–
10 septembre 1997	18 000	17,02 €	0/1	11 septembre 2002	10 septembre 2005	–
5 mai 1998	374 850	20,43 €	18/90	6 mai 2003	5 mai 2006	87 049
18 mai 1999	75 000	17,73 €	1/1	19 mai 2004	18 mai 2007	75 000
2 mai 2000	329 250	18,80 €	47/102	3 mai 2004	2 mai 2008	155 130
31 mai 2001	369 000	26,23 €	97/110	1 juin 2005	31 mai 2009	320 379
Total	1 265 100					637 558
Plans d'achat						
18 mai 1999	293 400	17,73 €	25/96	19 mai 2004	18 mai 2007	36 200
Total	293 400					36 200
Total général	1 558 500					673 758

(1) Les comptes annuels 2003 de Chargeurs en tant que société mère rappelaient (paragraphe 10) les décisions d'attribution d'options par des assemblées générales tenues entre 1996 et 2001. (Aucune attribution d'options depuis cette date.)

Les chiffres indiqués dans cette colonne tiennent compte de la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2002 d'augmenter le capital par incorporation de réserves, ce qui entraîne une multiplication du nombre de titres par trois.

(2) Nombre de bénéficiaires restants sur nombre de bénéficiaires à l'origine du plan.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	2005	2004	2003	2002	2001
I – Capital en fin d'exercice					
Capital social	162 107 952	161 937 408	206 172 080	205 446 960	70 000 000
Nombre d'actions	10 131 747	10 121 088	12 885 755	12 840 435	4 375 000
II – Opérations et résultats de l'exercice					
Revenus du portefeuille, produits financiers et produits accessoires (hors taxes)	17 236 760	9 928 801	14 177 886	15 109 900	18 415 801
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	(81 466 719)	(13 639 914)	5 568 027	8 560 760	5 395 112
Impôts sur les bénéfices	882 017	4 480 106	11 962 240	9 769 833	12 802 386
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(112 053 774)	36 091 392	(18 230 762)	(23 834 728)	31 058 361
Dividende net distribué	–	12 145 306	12 885 755	12 840 435	13 125 000
III – Résultats par action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	(7,95)	(0,91)	1,36	1,43	4,16
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(11,06)	3,57	(1,41)	(1,86)	7,10
Dividende net attribué à chaque action		1,20	1,00	1,00	3,00
IV – Personnel					
Nombre de salariés	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	691	558	551	612	615
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	214	218	182	200	195

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu
Sociétés			

A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Chargeurs

1. Filiales

(50 % au moins du capital détenu par Chargeurs)

Chargeurs Textiles	49 644	25 038	99,99
Chargeurs Films de Protection	289 788	3 432	99,99
Chargeurs Interlining	14 914	68 202	99,99
Chargeurs Fashion	31 037	(8 585)	100,00
Chargeurs Wool GmbH	48 122	5 811	100,00
Sobelta (comptes au 31 décembre 1995)	3 784	(7 158)	97,11

2. Participations

(de 10 à 50 % au moins du capital détenu par Chargeurs)

Chargeurs Deutschland	8 842	6 085	41,19
Autres sociétés diverses	–	–	–

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

1. Filiales non reprises au paragraphe A

Françaises	1 272	321	–
Étrangères	1 000	720	100

2. Participations non reprises au paragraphe A

Dans les sociétés françaises	–	–	–
Dans les sociétés étrangères	6 240	2 209	10

Total	–	–	–
--------------	----------	----------	----------

(1) L'essentiel des sociétés détenues par Chargeurs sont des sociétés Holdings ayant une activité financière pure et de ce fait elles n'ont pas de réel chiffre d'affaires.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Valeur brute en compte des titres détenus	Valeur nette en compte des titres détenus	Prêts et avances consentis par Chargeurs et non remboursés (valeur brute)	Montant des cautions et avals fournis par Chargeurs	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2005 ⁽¹⁾	Bénéfice net ou (perte) de l'exercice 2005 inclus en capitaux propres	Dividendes bruts encaissés par la société au cours de l'exercice 2005
116 178	99 700	-	-	-	1 087	-
289 856	230 856	-	-	-	2 968	2 805
84 609	84 609	-	-	-	9 529	10 001
31 037	20 037	8 543	2 119	-	(8 569)	-
80 256	42 856	-	25 118	-	(9 108)	-
3 963	-	970	-	-	-	-
6 639	6 639	-	-	-	1 215	-
6 297	-	1 524	-	-	-	-
238	196	-	-	34 863	280	84
294	294	-	-	-	(12)	-
-	-	-	-	-	-	-
671	671	-	4 200	38 026	270	105
620 038	485 858	11 037	-	-	-	12 995

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Chargeurs, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
 - la justification de nos appréciations,
 - les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'évaluation des titres de participation est effectuée conformément à la note 1.3 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Chargeurs sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 avril 2006

Les Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit S & W Associés
Catherine Sabouret Vincent Young

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

(Exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat de services de gestion entre Chargeurs et Chargeurs Boissy.

Dans le cadre de ce contrat signé le 2 janvier 2002, Chargeurs s'engage à assurer auprès de Chargeurs Boissy des services en gestion, financiers et de gestion des ressources humaines. En application de ce contrat, la rémunération de Chargeurs s'est élevée à 400 000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2005.

Contrat de liquidité avec le Crédit Agricole Cheuvreux

Le contrat de liquidité qui avait été conclu en décembre 2001 entre la société Crédit Agricole Cheuvreux, intermédiaire et les sociétés Chargeurs et Pathé a été résilié en date du 11 janvier 2005. Ce contrat n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2005.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 avril 2006

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Catherine Sabouret

S & W Associés
Vincent Young

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Concernant certaines résolutions soumises à l'Assemblée Générale

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport du Conseil d'Administration concernant les projets de résolutions énumérées ci-après et soumises à votre approbation.

Rapport du Conseil d'Administration concernant les cinquième et sixième résolutions (à caractère ordinaire) de l'Assemblée Générale

Ces deux résolutions concernent le renouvellement de mandats d'Administrateurs. La cinquième résolution prévoit un renouvellement de trois ans, correspondant à la durée normale du mandat d'Administrateur prévue par les statuts, tandis que la sixième résolution ne prévoit qu'un renouvellement d'une année, afin de se conformer aux dispositions statutaires relatives à la limite d'âge des Administrateurs.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort une perte de 112 053 773,56 euros, ainsi que toutes les opérations traduites par les comptes susvisés, ou résumées au rapport du Conseil d'Administration, comme effectuées pendant ledit exercice.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2005.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes et le bilan consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort une perte de 66 290 000 euros, ainsi que toutes les opérations traduites par les comptes susvisés ou résumées au rapport du Conseil d'Administration, comme effectuées pendant ledit exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes, adopte les conclusions de ce rapport et, en conséquence, approuve expressément chacune des conventions visées, le cas échéant, par l'article L. 225-38 du Code de commerce et relatées dans le rapport susvisé.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que la perte de l'exercice s'élève à 112 053 773,56 euros et que le compte « Report à nouveau débiteur » s'élève à 148 438,27 euros, décide d'imputer la perte de l'exercice et le report à nouveau débiteur sur le compte « Autres réserves », ainsi porté de 287 986 114,73 euros à 175 783 902,90 euros.

L'Assemblée Générale décide qu'il ne sera pas versé de dividende au titre de l'exercice 2005.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Montant du dividende net par action (en euros)	Montant de l'avoir fiscal par action (en euros)
31 décembre 2004	1,20	-
31 décembre 2003	1	0,5
31 décembre 2002	1	0,5

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Eduardo Malone pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Giscard d'Estaing jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Eduardo Malone

Président-Directeur Général et Administrateur

Jérôme Seydoux

Vice-Président-Directeur Général Délégué et Administrateur

Philippe Giscard d'Estaing

Administrateur

Salim Meir Ibrahim

Administrateur

Giuseppe Pirola

Administrateur

Georges Ralli

Administrateur

CHARGEURS

Siège social :

38, rue Marbeuf – 75008 Paris – France

Tél. (33-1) 49 53 10 00 – Fax (33-1) 49 53 10 01

www.chargeurs.fr

Société anonyme au capital de 162 107 952 euros

RCS Paris B 390 474 898

Direction de la Communication :

Martine Odillard

Tél. (33-1) 49 53 10 22 – Fax (33-1) 49 53 10 24

Direction Financière, relations avec les investisseurs :

Roland Bellande

Tél. (33-1) 49 53 10 37 – Fax (33-1) 49 53 10 36

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit SA, Titulaire,

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine – France

Monsieur Yves Nicolas, Suppléant,

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine – France

S & W Associés, Monsieur Vincent Young, Titulaire,

8, avenue Président-Wilson – 75116 Paris – France

Madame Maryse Le Goff, Suppléante,

8, avenue Président-Wilson – 75116 Paris – France

www.chargeurs.fr

CHARGEURS 38 RUE MARBEUF 75008 PARIS FRANCE – TÉL. (33-1) 49 53 10 00 FAX (33-1) 49 53 10 01